

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 53/003/2007 (Public)
Bulletin n° : 093
ÉFAI
10 mai 2007

Vénézuéla. La liberté d'expression est en danger

Les autorités vénézuéliennes doivent respecter la liberté d'expression, y compris celle de leurs opposants, a déclaré Amnesty International ce jeudi 10 mai 2007 en réaction à la fermeture éventuelle de Radio Caracas Televisión.

La station Radio Caracas Televisión risque d'être fermée en raison du non-renouvellement de ses droits de transmission.

Pour Amnesty International, il s'agit là de la dernière mesure en date de toute une série d'initiatives visant à réduire progressivement le droit à la liberté d'expression au Vénézuéla. Cette mesure intervient en effet après plusieurs menaces et attaques dirigées contre des journalistes, dont deux ont été assassinés au cours de l'année qui vient de s'écouler ; elle fait suite également à l'ouverture de poursuites judiciaires contre des membres des médias et à la promulgation de mesures législatives restreignant la liberté d'expression.

« La restriction de la liberté d'expression affecte l'exercice et la défense des droits humains tels que les droits à la vie, à l'éducation, à la santé, à l'intégrité physique, à un logement, à la liberté de réunion, droits qui sont tous protégés par la Constitution vénézuélienne. Sans liberté d'expression, il sera de plus en plus difficile pour les habitants du Vénézuéla de dénoncer les violations, d'obtenir réparation et de participer à l'élaboration de projets dans les secteurs qui comptent pour le pays, a déclaré Amnesty International.

« Les médias doivent se faire l'écho des opinions et des points de vue des uns et des autres sur les réalités et les problèmes que rencontre la population. Lorsqu'un gouvernement restreint cette liberté, il porte atteinte à l'une des pierres angulaires de la société.

« Il est impératif que les autorités vénézuéliennes protègent le droit à la liberté d'expression, en particulier en période de clivage politique, et qu'elles fassent clairement savoir qu'elles rejettent les attaques contre les journalistes en ouvrant des enquêtes sur toute agression de ce type.

« Les grands défis du XXI^e siècle, à savoir la fin de la pauvreté et de la marginalisation ou la mise en place de conditions de sécurité pour tous, exigent des dirigeants qu'ils prennent des initiatives fédératrices se fondant sur le respect des droits fondamentaux et qu'ils se préoccupent du bien-être de tous et de toutes. »

Complément d'information

Garanti par la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU) et par la Convention américaine relative aux droits de l'homme (OEA), le droit à la liberté d'expression « implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » (article 19 de la DUDH).

Les principes sur la liberté d'expression de la Commission interaméricaine des droits de l'homme disposent que les États doivent s'abstenir d'exercer des pressions pour influencer les médias ou de porter atteinte au droit d'informer en toute indépendance.